

Petite Revue du Tiers - Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS

VOL. V

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1888

No 8

PRATIQUES CHRÉTIENNES

MOYENS DE SANCTIFICATION.

LA NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

(8 septembre.)

La naissance de la sainte Vierge annonça la délivrance du monde. De là cette fête que l'Eglise célèbre par des louanges et par des actions de grâces. Il s'agit non seulement d'un mystère de sainteté, mais d'un mystère que distinguent des privilèges singuliers. Lorsque Marie vint dans le monde, elle ne fut point, comme les enfants d'Adam, souillée de la tache originelle ; elle sortit du sein de sa mère pure, sainte, glorieuse et ornée de tous les dons célestes qui convenaient à celle qui avait été choisie pour être la Mère de Dieu. Elle semblait, il est vrai, avoir toutes les faiblesses de notre nature, mais en réalité elle l'emportait par sa pureté et sa dignité sur les premiers des séraphins. Si donc l'anniversaire de la naissance des princes de la terre, qui ne sont grands que d'une grandeur éphémère et empruntée, et qui ne peuvent dispenser que des faveurs périssables, excitent en nous des sentiments de joie, à quels transports ne devons-nous pas nous livrer à l'occasion de la naissance de l'auguste Marie ? Avec quelle ferveur ne devons-nous pas bénir et remercier le Seigneur des grandes miséricordes qu'il a exercées à son égard, et implorer la méditation d'une Mère si puissante auprès de son Fils tout-puissant ? N'avons-nous pas lieu d'espérer que nous éprouverons les effets de sa bonté pour nous dans un jour où l'Eglise s'empresse de lui donner des marques toutes particulières de son amour et de sa vénération ?

Prière.

O Dieu qui, par un effet de votre sainte volonté, avez voulu vous réconcilier le monde, faites qu'en célébrant avec une sainte joie la

naissance de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de J.-C. notre Sauveur, nous obtenions, par son intercession, le salut que son divin Fils nous a mérité par son sang. Nous vous en supplions par le même J.-C.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX.

(14 septembre.)

La portion de la vraie croix que sainte Hélène avait laissée à Jérusalem ayant été transportée en Perse, lorsque cette ville fut pillée par Chosroès II en 614, Siroë, son fils et successeur, la rendit à l'empereur Héraclius, qui, au commencement du printemps de 629, s'embarqua pour la Palestine, afin d'aller déposer cette précieuse relique à Jérusalem. Il voulut porter la vraie croix sur ses épaules en entrant dans la ville, au milieu de la pompe la plus éclatante ; mais il se sentit tout à coup arrêter. Le patriarche Zacharie, qui marchait à ses côtés, lui représenta que cette magnificence ne s'accordait pas avec l'état d'humiliation où était le Fils de Dieu lorsqu'il porta sa croix dans les rues de Jérusalem. Aussitôt l'empereur quitta ses vêtements précieux, sa couronne, sa chausure, et suivit la procession avec un extérieur des plus modeste ; la vraie croix fut remise dans le lieu où elle avait été précédemment. La cérémonie se fit avec la plus grande piété, et la sainte relique ayant été exposée à la vénération des fidèles, il s'opéra plusieurs guérisons miraculeuses. C'est ce mémorable événement qui fait l'objet principal de la fête de ce jour.

Prière.

O Dieu, qui nous donnez chaque année un nouveau sujet de joie dans la solennité de l'Exaltation de la sainte Croix, faites qu'ayant connu sur la terre le mystère des souffrances de votre Fils unique, nous obtenions au ciel le fruit de sa rédemption. Par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

NOTRE-DAME DE LA MERCI.

(24 septembre.)

Saint Pierre Nolasque, né en 1189, dans le diocèse de Toulouse, avait conçu le projet d'établir un ordre de religieux qui se dévoueraient par état à la rédemption des captifs. Quoique la charité fût l'unique objet de cet établissement, il ne laissa pas d'éprouver des contradictions. Mais les difficultés furent levées par une vision qu'eurent la même nuit saint Pierre Nolasque, saint Raymond de Pennafort et Jacques I^{er}, roi d'Aragon. La sainte Vierge leur apparut et les exhorta à presser l'exécution d'un pro-

jet si glorieux pour la religion. Benoit XIV trouve qu'on ne peut raisonnablement contester la réalité de cette vision. En conséquence, l'an 1223, fut établi un nouvel ordre, dont les membres ajoutaient aux trois vœux ordinaires de la religion celui d'engager leurs biens et leur liberté même, s'il est nécessaire, pour la rédemption des captifs. Grégoire IX approuve cet institut, connu sous le nom de *Notre-Dame de la Merci* ; et, pour rendre grâce à Dieu et à la sainte Vierge, on institua une fête qui fut célébrée dans l'ordre de la Merci, puis en Espagne et en France, et enfin étendue à toute l'Eglise par Innocent XII, et fixée au 24 septembre. C'est ainsi que notre sainte religion soulage tous les genres d'infortunes, celles même qui semblent n'avoir plus d'espoir en ce monde.

Prière.

O Dieu, qui par la très glorieuse Mère de votre Fils avez daigné enrichir votre Eglise d'une nouvelle famille ayant pour but de délivrer les fidèles de la servitude des païens, faites, nous vous en supplions, que, vénérant Marie comme l'institutrice d'une si belle œuvre, nous soyons nous-mêmes délivrés, par ses mérites et son intercession, de tout péché et de l'esclavage du démon. Par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

LE TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Nous trouvons dans la *Revue franciscaine* un résumé du Tiers-Ordre de Saint-François comparé avec l'*Association de pénitence*. C'est la reproduction d'un tract publié par l'*Œuvre de Saint-Paul* avec l'approbation des ministres provinciaux de l'ordre en France. Cet abrégé pourra être utile à nos frères tertiaires en leur servant de tableau.

Pour guérir les maux de la société, Dieu, au XIII^e siècle, suscita deux hommes, saint Dominique et saint François. Léon XIII, qui proportionne à nos périls l'importance de ses actes et qui constate une analogie entre nos maux et ceux d'alors, nous indique les mêmes remèdes. Nous connaissons déjà ce qu'il a fait au mois d'octobre chaque année pour le Rosaire de saint Dominique, voyons ce qu'il a fait pour le Tiers-Ordre de saint François, dont lui-même est membre, comme l'était Pie IX.

I. ACTE DE LÉON XIII.

Un an avant l'encyclique sur le Rosaire, en septembre 1882, le Pontife, rappelant dans une autre encycli-

que les vertus de saint François, nous indiquait comme moyen de salut l'imitation des vertus de ce saint, surtout de son renoncement et de sa charité, opposé au sensualisme et à l'égoïsme de notre temps.

De plus le Pontife nous pressait d'entrer en masse dans le Tiers-Ordre fondé par ce patriarche. "*Nous exhortons les chrétiens, disait-il, la chose étant on ne peut plus opportune, à ne point refuser de donner leur nom à cette sainte milice de J.-C.*"

Mais afin que rien ne retarde l'élan des âmes vers ce Tiers-Ordre institué "*pour la multitude,*" le Pontife a voulu faire fléchir la Règle séculaire de saint François "pour l'adapter aux habitudes de la vie actuelle, en modifiant quelques chapitres." Par une constitution du 30 mai 1883, il renouvelle donc cette Règle, tout en déclarant conserver *la nature* de l'Ordre, et afin de trancher diverses questions, il abroge tous les privilèges ou indulgences du Tiers-Ordre pour en édicter à nouveau la liste. L'encyclique sur la franc-maçonnerie et l'encyclique pour le jubilé de 1886 recommande encore le Tiers-Ordre avec instance.

II. PRINCIPAUX POINTS DE LA RÈGLE ACTUELLE

1^o Porter *l'habit* ou scapulaire, insigne de pénitence (brun ou cendré, en étoffe de laine et pauvre) et la corde ou cordon ;

2^o *Pénitence positive* : jeûnes et vigiles de l'Immaculée-Conception et de saint François. "Les tertiaires auront en outre un grand mérite si, d'après l'ancienne Règle, ils jeûnent les vendredis et font maigre les mercredis."

3^o *Pénitence négative* : dans les vêtements éviter le luxe et l'élégance mondaine, et observer la modestie ;

Fuir les bals, les spectacles dangereux, les repas licencieux. Etre frugal dans le boire et dans le manger.

4^o *Œuvres de piété* : se confesser et communier chaque mois ;

Dire chaque jour douze *Pater, Ave et Gloria* ou le petit office de la sainte Vierge. Pour les prêtres, le bréviaire suffit.

5^o Invoquer Dieu avant et après les repas ;

Assister chaque jour à la messe, si l'on peut ;

Faire son testament à temps ;

Ne point prêter serment, sinon par nécessité ; *

Eviter les paroles déshonnêtes et les bouffonneries.

6^o Se rendre aux assemblées mensuelles : — mettre en

commun des aumônes pour les frères pauvres ; — assister aux obsèques des frères défunts et réciter pour eux le tiers du Rosaire.

Ces points-ci, le premier surtout, ne s'appliquent pas à ceux qui, empêchés par quelques obstacles, ne font point partie de la congrégation et sont *tertiaires isolés* ;

7° Après un *noviciat* d'un an, lequel consiste à observer la Règle, on est admis à la *profession*, où l'on promet d'obéir aux lois de Dieu et de l'Église ainsi qu'à la Règle elle-même, et d'accomplir la satisfaction qui sera imposée pour les transgressions. — Age requis : 14 ans.

Remarque. La Règle n'oblige pas sous peine de péché, même véniel, en ce qui n'est pas déjà commandé par ailleurs.

Indulgences plénières : les jours de la réception, de la profession et de la réunion mensuelle ; — le 4 octobre, le 2 et le 12 août et un autre jour ; une fois par mois ; quand on fait une retraite de huit jours ; à la mort.

Absolution générale à neuf fêtes : Noël, Pâques, Pentecôte, S.-Cœur, Immaculée-Conception, 19 mars, 17 septembre, 25 août, 19 novembre.

Bénédiction papale avec indulgence : plénière 2 fois par an.

III. COMPARAISON AVEC L'ASSOCIATION DE PÉNITENCE.

Le Tiers-Ordre est le Tiers-Ordre de la *Pénitence* ; telle est sa nature, et il est toujours appelé ainsi dans le cérémonial approuvé. Il s'harmonise donc avec l'Association de pénitence en union au S.-Cœur, érigée à Dijon en 1879, puis adoptée par le cardinal Guibert pour le Vœu national et devenue par là l'œuvre de la France entière.

Il y a aussi entre les deux, les différences suivantes :

1° L'un est un Tiers-Ordre, sans vœux, mais avec habit, noviciat et profession ; l'autre est une simple association.

2° L'un qui compte six siècles de gloire, représente la tradition et l'esprit évangélique que S. François a fait revivre ; l'autre joint à cet esprit la nuance de la dévotion au S.-Cœur et semble suscité de Dieu pour répondre au besoin du moment.

3° L'un a pour caractère la pénitence, parce qu'elle est la base de la vie chrétienne, mais embrasse l'ensemble de cette vie ; l'autre, pour mieux particulariser ce qui nous manque le plus et serait si nécessaire, a la pénitence pour objet très spécial.

4^o L'un demande cette pénitence pour le salut individuel, l'autre veut de plus offrir à la justice divine l'expiation requise pour le salut social ; c'est une œuvre de réparation.

IV. COMPATIBILITÉ DE L'UN ET DE L'AUTRE EN PRATIQUE.

Malgré ces différences, les deux institutions sont en harmonie par la pénitence, surtout depuis que Léon XIII a laissé aux jeûnes et abstinences du Tiers-Ordre le caractère facultatif qu'a la pénitence dans l'Association, quant au choix des pratiques ; les différences mêmes montrent que ces œuvres ne font point double emploi, mais se complètent l'une et l'autre, et qu'ainsi il y a avantage en principe à embrasser les deux.

Que demande l'association ? Pour le *fond*, l'esprit habituel de pénitence, et des actes de mortification. Pour la *forme* : 1^o des rendez-vous expiatoires dans le S. Cœur, chaque jour matin et soir ; 2^o un jour spécial d'expiation par semaine, quinzaine ou mois. — Le tout à l'intention de l'Église et de la France.

Cela étant, premier cas : Vous êtes tertiaire, qu'ajoute cette œuvre à vos obligations ? — D'abord cette intention est générale ; quant au surplus, pour le *fond*, elle se bornera à porter davantage votre attention vers la pénitence. Il restera donc :

1^o Les *rendez-vous* expiatoires matin et soir ; mais vous pouvez les allier à la récitation des 12 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, que vous partagez sans doute entre le matin et le soir ;

2^o Le *jour d'expiation* ; mais vous êtes libre de choisir le vendredi, qui a toujours été selon l'esprit de S. François un jour de pénitence. — Ainsi vous vous chargerez fort peu.

Deuxième cas : Au contraire vous êtes déjà de l'Association de pénitence, que vous demandera de nouveau le Tiers-Ordre ? Un plus grand nombre de points, il est vrai (voir plus haut II), mais tous salutaires, ne l'oublions pas, c'est le vicaire de N.-S. qui nous presse de les adopter.

On ne peut donc qu'encourager en général les chrétiens à unir ces deux œuvres dans la pratique. Si certaines âmes appartenant à l'une éprouvaient du trouble à joindre l'autre, on devrait les laisser libres. Mais ce qui reste utile en tout cas, c'est de conseiller aux tertiaires l'esprit de pénitence réparatrice en union au Sacré-Cœur, qui est celui de l'Association, l'imitation de S. François comme modèle de pénitence.

LE SAINT NOM DE MARIE

En 1683, les Turcs s'étant avancés jusque sous les murs de Vienne avec une armée de cent cinquante mille hommes, la consternation se répandit dans la ville, et l'empereur Léopold Ier s'enfuit avec toute sa cour. Malgré la vigoureuse défense que faisaient les assiégés, il ne fallut rien moins qu'une suite de miracles pour les sauver d'une perte inévitable. Le ciel les accorda aux prières de Marie. Le jour de sa glorieuse assomption, comme on l'invoquait avec ardeur, le feu, qui avait déjà fait de grands ravages, allait gagner l'arsenal et ouvrir les remparts à l'ennemi, lorsque les flammes s'arrêtèrent tout à coup et laissèrent le temps d'enlever les poudres. Cepe- dant Sobieski, roi de Pologne, arrivait avec une troupe d'élite, et, ayant joint les autres auxiliaires pendant l'oc- tave de la Nativité, il prit ses mesures pour livrer une bataille générale. Ce prince religieux commença par faire célébrer la messe, à laquelle il assista les bras en croix, et fit la sainte communion ; puis il s'écria : " Mar- chons avec confiance sous la protection du ciel et l'assis- tance de la sainte Vierge ! Son espoir ne fut pas trompé : les Turcs, frappés d'une terreur panique, prirent la fuite dans le plus complet désordre. Le grand étendard de Mahomet fut pris et envoyé au pape Innocent XI, lequel en mémoire de ce prodigieux événement, institua la fête du saint Nom de Marie.

GRANDEURS DU NOM DE MARIE.

1° Ce qu'il y a de merveilleux dans le nom de Marie, c'est que l'ayant entendu mille et mille fois, on le trouve toujours nouveau ; 2° c'est qu'après le nom de Jésus on n'entend prononcer nulle part, sur la terre et dans le ciel, un nom dont les âmes pieuses reçoivent plus de grâces, d'espérance et de douceur ; 3° " ceux qui conservent ce nom plein de charme et de consolation profondément gravé dans le cœur ne peuvent avoir aucune crainte au moment de la mort, " dit saint Bernard.

VÉNÉRATION POUR LE NOM DE MARIE.

Le nom de Marie était autrefois en si grande vénération, qu'en certains pays il était défendu aux femmes de le por- ter. Lorsque Alphonse IV, roi de Castille, était sur le point d'épouser une jeune Maure, il déclara qu'il ne l'épouserait qu'à condition qu'elle ne prendrait point au

baptême le nom de Marie.—Parmi les articles du mariage stipulé entre Marie de Nevers et Vladislav, roi de Pologne, il y en avait un qui portait que la princesse changerait son nom en celui d'*Aloyse*.—Casimir Ier, roi de Pologne, qui épousa Marie, fille du duc de Russie, exigea la même chose de celle qu'il prenait pour femme. Selon la coutume qui s'établit dans ce royaume, aucun^e femme ne pouvait s'appeler Marie. Cet usage ne subsiste plus ; mais si l'on porte le nom de Marie, c'est par dévotion pour la Mère de Dieu, et pour se mettre sous sa protection d'une manière plus spéciale.

DOUCEUR DU NOM DE MARIE.

Au rapport de Césaire (1), une femme fort pieuse de son temps ne pouvait prononcer le nom de Marie, sans se trouver comblée d'une joie du ciel et d'une douceur si abondante, qu'elle se faisait sentir jusque dans sa bouche. Il lui en demanda le sujet, et elle lui dit : " Je me suis habituée à prononcer tous les jours cinquante fois cet auguste nom de Marie, m'efforçant toujours d'augmenter ma dévotion et ma révérence lorsque je le proférais ; et, à force de le goûter plus à loisir, j'y ai trouvé une douceur qui me flatte plus que toutes les délices du monde. (2)."

Un solitaire, nommé Marsilius, excité par cet exemple, entreprit le même exercice. Il n'y eut pas été fidèle durant six semaines, qu'il reçut la même faveur. Un religieux de son monastère, lui ayant entendu raconter cet effet singulier de la bonté de la sainte Vierge, se trouva aussi excité à l'imiter, et, après quelque temps de persévérance, il éprouva la même douceur dans le nom sacré de Marie. Combien d'autres l'ont expérimentée, en mille façons différentes !

Le bienheureux Herman, au rapport de Surius, prononçait très fréquemment le saint nom de Marie, et en ressentait des effets prodigieux. Quand il était seul, il se prosternait contre le pavé de sa cellule, et dans cette posture, il aimait à répéter sans cesse : Marie !... Marie !... Marie !... Un de ses amis, qui était aussi très dévot à la sainte Vierge, l'ayant surpris dans un de ces moments qu'il consacrait à honorer le nom de son aimable Mère, fut étonné de le voir si longtemps et si profondément

(1) Lib. VII, c. L.

(2) O Maria, tu nec nominari potes quin accendas, nec cogitari quin recrees affectus diligentium te. CÉSZAIRE, *loc. cit.*

abîmé : — Que faites-vous là ? lui dit-il, et quels sentiments vous occupent ? — “ Je cueille, répondit Herman, mais avec une consolation divine, les fruits délicieux du nom de Marie. Quand je le prononce, il me semble que tous les parfums se réunissent autour de moi pour embaumer les airs, tandis qu’une certaine vertu que j’ignore remplit mon âme d’une joie toute céleste. Je me délasse de mes travaux, j’oublie toutes les amertumes de la vie ; je voudrais, s’il m’était possible, ne jamais sortir de cette position, ne cesser jamais de répéter le saint nom de Marie.”

Saint Augustin disait que tout livre lui était fade ou triste s’il n’y rencontrait pas le nom de Jésus. Un fidèle, un enfant de Marie ne doit-il pas également désirer de voir partout écrit, et d’entendre prononcer partout le nom de Marie, ce nom

Le plus doux qui, tombé des montagnes du ciel,
Sur une lèvre humaine ait répandu son miel ;
Nom céleste, créé du sourire des anges,
Pour en parer un jour la fleur de leurs phalanges.

A. BARBIER.

UNE PRIÈRE EFFICACE

TEXTE ET RÉCIT PAR M. LE MARQUIS DE SÉGUR.

C’était à la fin du mois de juillet 1870. Le 18, le dogme de l’infaillibilité du Pape avait été proclamé par le concile du Vatican ; le 19, la guerre avait été déclarée à la Prusse par la France. Malgré l’enthousiasme factice des troupes qui partaient par tous les trains pour la frontière de l’Est, une vague inquiétude planait sur Paris. On sentait une aventure, on pressentait une catastrophe. La foule applaudissait les régiments qui traversaient la capitale, et les cris : “ A Berlin ! ” retentissaient sur leur passage. Mais la plupart criaient sans conviction, et dans l’esprit de ceux qui se taisaient un souvenir et une image funèbre évoqués par l’ivresse inconsciente de la multitude répondaient obstinément aux cris de victoire par ces deux noms fatidiques : “ Le Mexique, Maximilien ! ”

Quand, au mois d’août, je quittai Paris pour la Normandie, où j’allais passer les vacances dans notre habitation de famille, Mgr de Ségur, mon frère, plus inquiet que rassuré sur l’issue de la guerre, me donna une petite

prière imprimée qu'il me recommanda de réciter tous les jours jusqu'à la conclusion de la paix. Cette prière, me dit-il, avait été révélée à un saint prêtre de Lyon, pendant qu'il offrait le sacrifice de la messe, comme devant préserver ceux qui la réciteraient pieusement, des grands malheurs prêts à fondre sur la France. Je promis à mon frère de n'y pas manquer un seul jour et je tins ma promesse. Le surnaturel me paraît une chose si naturelle que j'en accepte toutes les manifestations et toutes les espérances avec une facilité sans mérite. Je trouve aussi absurde de ne pas croire à la Providence que de ne pas croire à la création et je demande à cette Providence son secours dans les moindres difficultés de ma vie avec la confiance d'un enfant qui demande à son père le pain de chaque jour.

L'opportunité de ma nouvelle prière ne tarda pas à devenir évidente à mes yeux. Après le désastre de Reischoffen, le cri "A Berlin !" s'était glacé sur toutes les lèvres ; après l'investissement de Metz par les troupes allemandes, le mot sinistre d'invasion commença à circuler tout bas. Après la catastrophe sans exemple de Sedan, la captivité de l'empereur et la chute de l'empire, les fronts virils pâlirent, les têtes faibles s'affolèrent, les masses populaires plus crédules encore dans les campagnes que dans les villes, furent émues jusque dans leurs profondeurs, et le mot de trahison vola de village en village et de province en province avec la rapidité de la foudre : trahison des généraux, trahison des nobles, trahison des prêtres, tel fut le mot d'ordre de la révolution cosmopolite, qui, dès la proclamation de la république, avait pris possession de Paris et de la France.

Maire de ma commune, exposée à l'invasion de l'ennemi, sentant la nécessité d'organiser la résistance locale en même temps que l'impossibilité d'y parvenir, je me trouvais dans une position difficile. Une défiance, d'autant plus dangereuse qu'elle ne reposait sur rien, avait succédé à la confiance que m'avaient toujours témoignée les bons habitants du village. Le château, si aimé, si fréquenté jusque-là par ces braves gens, parmi lesquels j'avais grandi, leur était devenu tout à coup suspect. Ils se disaient tout bas que j'avais été vu la nuit courant les routes avec le roi de Prusse. D'où venaient ces bruits absurdes ? Impossible de le savoir ; mais il est certain qu'ils se répandirent alors, avec quelques variantes plus ou moins folles, d'un bout à l'autre de la France. La chère

compagne de ma vie, que Dieu m'a reprise depuis, avait voulu, malgré mes instances, rester près de moi avec mes enfants. Tremblant pour eux plus que pour moi, je passais des jours inquiets, des nuits bien souvent sans sommeil, et je ne trouvais de refuge que dans l'abandon à la volonté de Dieu. Je répétais souvent chaque jour la prière que mon frère m'avait recommandée, mais je me demandais, malgré mon acte de foi et d'espérance si elle venait directement du ciel et si je devais avoir en son efficacité une confiance illimitée.

Un jour que j'étais plus perplexe que de coutume, la pensée me vint, au pied de l'autel de ma chapelle domestique, devant le saint sacrement qui y résidait, de demander à Dieu un signe certain de l'origine de cette prière. Quand je songe à ce que j'osai réclamer de la bonté divine, je ne puis comprendre ma présomption, ni la condescendance infinie avec laquelle le Sauveur daigna y répondre.

Parmi les amis que j'avais alors à l'armée, trois me préoccupaient particulièrement : un général, un commandant, un sous-lieutenant ; tous les trois faisaient partie des corps d'armée de Mac-Mahon et de Bazaine. Je n'avais pas de leurs nouvelles depuis le commencement de la guerre, et j'en attendais avec une douloureuse impatience. Choisir l'un des trois et demander à Dieu de m'envoyer de ses nouvelles, c'était déjà beaucoup ; je fis plus, et le signe que j'indiquai au souverain Maître de toutes choses, ce fut de me faire parvenir des nouvelles de tous les trois dans la journée du lendemain.

Je me couchai sur cette audacieuse sommation, faite par moi, misérable pécheur, à la divine Bonté, qui est aussi la divine Justice ; et quand je m'éveillai le lendemain matin, j'attendis avec une anxiété fébrile l'arrivée bien inexacte du facteur. Il arriva enfin et m'apporta deux lettres : l'une me donnait de bonnes nouvelles de mon cousin, le général, prisonnier à Metz avec l'armée Bazaine ; l'autre m'annonçait également que mon plus cher ami, le commandant, était également à Metz, en convalescence d'une blessure reçue à Gravelotte. La blessure aurait dû être mortelle, mais la balle, qui l'avait frappé à l'aîne, s'était amortie contre son porte-monnaie et n'avait causé que des désordres superficiels.

Je bénis Dieu et reconnus sa miséricorde dans cette double réponse à une demande trois fois indiscreète. Néanmoins un nuage troublait ma joie, et je me disais que ma

confiance en la prière préservatrice eût été bien plus grande encore si la troisième lettre eût accompagné les deux autres. Qu'était devenu mon pauvre sous-lieutenant, que j'avais connu enfant de troupe, que j'avais suivi, aidé dans sa carrière militaire, et qui m'avait promis de m'écrire dès qu'il en aurait la possibilité ? Je savais qu'il était à l'avant-garde de l'armée, et je me demandais si son silence n'était pas de mauvais augure, si ce silence ne serait pas éternel. Car enfin, puisque Dieu m'avait envoyé des nouvelles des deux autres, pourquoi ne m'en envoyait-il pas de celui-là ? Je me scandalisais presque du retard du divin Maître à me répondre, et, dans ma pieuse impatience, j'étais prêt à lui demander compte comme d'une inexplicable dureté.

Tandis que je roulais ces folles pensées dans mon cerveau, on me remit une lettre oubliée par le facteur ou apportée par le courrier quelques heures après celles du matin. J'y jetai les yeux en tremblant, et je sentis mes genoux fléchir de saisissement : j'avais reconnu l'écriture de mon jeune officier ! Pour le coup mon émotion atteignit les dernières limites ; ma joie, ma reconnaissance envers le Dieu clément qui m'exauçait si miraculeusement éclatèrent en actions de grâces et en larmes : j'avais vu, touché, senti le surnaturel ; il répondait à mon appel et m'apparaissait sous la forme, au jour et à l'heure que je lui avais assignés.

Les nouvelles de mon jeune ami étaient plus consolantes encore que celles des deux autres. Il était sorti sain et sauf de combats désastreux, et il attribuait son salut à une protection directe de la Providence. Un jour entre autres, couché à plat ventre avec ses soldats pour laisser passer une décharge de mitraille qui balayait la plaine et la semait de morts et de blessés, il avait été visité de si près par un canon qu'un boulet avait enlevé les pans de sa tunique sans lui faire une égratignure. Cette protection divine le suivit tout le temps de la campagne, et je l'attribuai à la bienheureuse prière, que je continuerai à réciter tous les jours pour lui et pour beaucoup d'autres après l'avoir dite pour moi-même.

Cette prière de bénédiction, que je dis et dirai jusqu'à la fin de ma vie, ne fût-ce que par reconnaissance, je la transcris à la suite de ce simple récit, qui donnera peut-être à quelques-uns de mes lecteurs le désir de la réciter comme moi. N'eût-elle aucune vertu surnaturelle, aucune promesse de protection et de salut, elle est simple

et si belle qu'elle est digne de prendre place dans le cœur et sur les lèvres de tous les chrétiens :

“ O Jésus, divin Rédempteur, soyez-nous miséricordieux pour nous et pour le monde entier ! Amen !

“ Dieu fort, Dieu saint, Dieu immortel, ayez pitié de nous et du monde entier ! Amen !

“ Grâce, miséricorde, mon Jésus ! Pendant les dangers présents, couvrez-nous de votre sang précieux ! Amen !

“ Père éternel, faites-nous miséricorde par le sang de Jésus-Christ, votre Fils unique. Faites-nous miséricorde, nous vous en conjurons. Amen ! Amen ! Amen ! ”

HABILLEMENT DES MEMBRES DU TIERS-ORDRE

POINT DE LUXE CHEZ LES TERTIAIRES.

“ Les membres du Tiers-Ordre, dans leur genre de vie et leur habillement, éviteront le luxe, et observeront un juste milieu, chacun suivant sa condition.,, (Nouvelle Règle, ch. II.)

La manière de se vêtir peut devenir, (et elle devient trop souvent, hélas ! une occasion de péchés, comme elle peut être une occasion d'actes méritoires, non pas que les habits soient par eux-mêmes bons ou méchants ; mais les hommes peuvent, en s'en servant, faire bien ou mal, selon qu'ils en usent bien ou mal. Or, pour s'en bien servir, il faut se rappeler que les habits sont comme une suite du péché originel qui en a amené l'usage pour protéger l'homme contre sa concupiscence et contre les intempéries de l'air : voilà le vrai point de vue auquel il faut se placer pour régler tout ce qui concerne le vêtement.

On doit, par conséquent, s'habiller avec *humilité*, sans aucune intention de se produire, de s'attirer les regards, de se faire valoir, ni surtout de provoquer la concupiscence. Mettons notre gloire au dedans par les vertus, et non au dehors par la parure. Se vêtir avec luxe c'est s'élever contre la punition du péché originel, contre la justice de Dieu ; c'est s'exposer et exposer les autres à des péchés de bien des espèces. Sans doute, il est un luxe, légitime : c'est celui qui est le signe de notre position sociale, car celui-là relève, non notre personne mais seulement la place que nous tenons de la Providence. Or, nous parlons ici du luxe qui est un signe d'orgueil. L'Évangile a soin, dit S. Grégoire, de nous faire remarquer que le

mauvais riche, celui qui fut précipité dans l'enfer, était vêtu de pourpre et de lin. On doit aussi en s'habillant savoir *se contenter de ce qui suffit*, sans chercher dans la délicatesse des habits les sensations voluptueuses du bien-être et des commodités corporelles. "Quand nous avons, dit S. Paul (*I ad Tim. c. v. t. 3*), de quoi nous nourrir et couvrir, sachons nous en contenter." C'est renverser l'ordre établi de Dieu que de changer en un instrument de satisfactions corporelles ce qu'il nous a imposé comme une punition. Retranchons donc de nos vêtements tout ce qui est vain, superflu ou trop délicat. Enfin il faut nous vêtir *avec simplicité*, sans mettre trop de soucis à nous procurer nos habits, trop de minutie à les soigner ni trop de coquetterie à les arranger. S. Basile blâme dans les termes suivants les religieux qui, après avoir rejeté les habits précieux, arrangent avec une certaine recherche leurs vêtements grossiers de manière à se donner un air d'élégance : "Celui, dit-il, qui cherche à plaire aux hommes par le soin de son extérieur, est évidemment ce qu'on appelle recherche de l'estime des hommes, mal qui a pour effet d'éloigner sa pensée de Dieu, et c'est un autre mal de se servir des vêtements plutôt pour se parer que pour se vêtir." D'après ces principes, interdisons-nous les modes recherchées et ne craignons pas de paraître un peu arriérés dans notre mise. Si notre position dans le monde ne nous permet pas de porter des habits vieux et usés, ne cherchons jamais, sauf une absolue nécessité, ni une coupe trop élégante, ni une étoffe trop fine. Si nous sommes obligés d'avoir une maison entretenue avec luxe ou du moins avec confortable, tâchons d'avoir et d'habiter une chambre secrète, petite et pauvre où nous couchions, s'il est possible, sur une paille. Gardons-nous seulement, en accomplissant ces pratiques, d'en perdre le mérite, en agissant par une intention moins pure ou moins dépravée, par lésinerie, par esprit d'économie outrée, par le désir de nous singulariser ; que ce soit uniquement l'esprit d'humilité, de pénitence, de pauvreté et de simplicité qui nous conduise et nous fasse agir en tout.

Pour résumer, ayons donc soin de nous vêtir *avec humilité, sans délicatesse, avec simplicité*. Mais, encore une fois, la disposition qui renferme toutes les autres, c'est qu'il faut regarder les habits comme une suite du premier péché : il faut se vêtir avec *pénitence, avec contrition* ; il faut s'habiller en pensant à cette robe d'innocence et d'immorta-

lité que nous avons perdue par le péché originel, en regrettant le bonheur du paradis terrestre et en priant le bon Dieu de nous revêtir un jour de cet habit de gloire qu'il a préparé à ses élus dans le ciel. Tertiaires, nous sommes encore, en ce point comme en bien d'autres, plus heureux que les autres hommes, puisque nous portons continuellement l'habit de l'ordre de la *Pénitence* : aussi cette pensée nous sera plus facile et plus familière.

De tout ce que nous venons de dire, faut-il conclure que notre mise extérieure doit être négligée ? Non ce serait pécher par un autre excès. C'est un péché contre la modestie que de mettre de la négligence à se vêtir comme il convient ; par exemple, si on laissait traîner ses habits par terre, ou si l'on venait à la sainte messe, à la sainte table avec des habits malpropres, ou encore si, pour se livrer dans sa maison aux occupations domestiques, on restait dans un déshabillé mal séant, etc. Mais, les personnes qui, par humilité, et non par négligence ni par aucun autre mauvais motif, s'habilleraient plus pauvrement que ne le comporterait leur condition, ces personnes, dis-je, loin d'être à blâmer, seraient au contraire très louables, pourvu que leur mise ne les rendît point à charge à ceux avec lesquels elles vivent et que par conséquent la charité ne fût point blessée. Sans doute il faut s'attendre que cette franche profession d'humilité choquera les partisans du monde, froissera même certaines personnes qui professent une piété apparente ; mais il ne faut pas s'arrêter à ce mécontentement ; il n'est point légitime et il ne mérite pas qu'on en tienne compte. Ne craignons pas de laisser en quelque sorte notre humilité intérieure percer à travers nos habits. Nous acquérons en cela des mérites puisque nous agissons pour nous humilier, pour mortifier la nature mauvaise, pour faire pénitence, pour pratiquer la pauvreté en nous vêtant comme les pauvres, pour édifier notre prochain par le mépris des choses du monde. Ce bon exemple d'ailleurs contribuera à sauver nos frères ; car, une des choses dont le monde a le plus besoin, c'est que le respect humain soit vaincu.

Souvenons-nous de S. Jean-Baptiste qui s'était fait non par nécessité, mais par piété, un vêtement de poil de chameau et une ceinture de cuir (S. Matth. III). Souvenons-nous des Ninivites qui, pour désarmer la colère de Dieu, commencèrent par ôter leurs habits précieux et se couvrir d'un sac. Souvenons-nous des divers habits que S. François porta après sa conversion et donna à ses disci-

ples. Quand il se fut dépouillé de tout et qu'il eut rendu à son père les vêtements dont il était couvert, ne gardant que le cilice qu'il tenait du prêtre de S. Damien, l'évêque d'Assise lui fait donner le manteau d'un paysan ; S. François se hâte de le marquer d'une croix de haut en bas pour montrer qu'il veut s'attacher à la croix. Après avoir entendu l'Évangile où N.-S. recommande à ses disciples de ne pas avoir deux tuniques, de ne pas porter de souliers, il s'écrie : " Voilà ce que je désire, ce que je demande de tout mon cœur. " Aussitôt il prépare pour lui et pour son ordre un habit qu'un de ses biographes, Thomas de Célano, décrit dans les termes suivants : " Il se fait un vêtement qui porte l'image de la croix, afin de chasser par lui les fantômes diaboliques ; il le fait très rude pour crucifier sa chair avec ses vices et ses péchés ; il le fait très pauvre, tout simple et tel que le monde ne peut en avoir aucune envie ". Il ne pouvait souffrir que sa tunique eût rien de doux, mais il la voulait rude et âpre ; quand elle lui semblait douce, il y attachait de petites cordes pour ne la pas sentir. Rappelons-nous ces beaux exemples pour nous encourager et persuadons-nous qu'un des meilleurs moyens de persévérer dans l'ordre de la Pénitence, c'est de nous vêtir avec simplicité, tandis qu'un des grands dangers que court notre vocation, c'est de nous vêtir avec la vanité et l'afféterie des mondains.

Ce serait très bien de se priver de temps en temps, pour paraître dans une fête, d'un objet de toilette qui plaît beaucoup, mais dont on peut se passer sans blesser aucune convenance ; ce serait mieux encore d'avoir sous nos vêtements un petit habit ou instrument de pénitence qui ne nous laissât point oublier un instant que nous sommes des criminels, des coupables, des pécheurs. C'est ce que faisait la reine Esther, qui portait un cilice sous ses habits royaux. C'est ce que font encore aujourd'hui même au sein de la Babylone moderne, ces hommes et ces femmes auxquels le R. P. Félix disait du haut de la chaire de Notre-Dame : " La tradition du Calvaire n'est pas tout à fait oubliée dans le monde, et les orgies d'un paganisme nouveau n'ont pas étouffé, au XIXe siècle, les saintes austérités de la Croix. Il y en a parmi vous qui, sous un vêtement qui satisfait aux exigences du monde et brille aux regards des hommes, en portent un autre qui satisfait aux exigences du Calvaire et réjouit les yeux du crucifié. " (*Année franciscaine*, publiée à Bolbec, septembre 1870.)

Ce serait très bien aussi " de porter un grand intérêt au vestiaire des pauvres et de lui donner au moins les vêtements que nous ne portons plus. Généralement on s'occupe de procurer du pain aux pauvres, on ne s'occupe point assez peut-être de leur donner des vêtements. Cependant si le manque de vêtements, comme le manque de pain, ne cause point la mort, il cause de grandes souffrances et surtout une grande humiliation à l'indigent ; il produit même quelquefois la démoralisation et le vice ; le pauvre tout à fait déguenillé perd ce respect pour lui-même qui est une des sauvegardes de la vertu, et il se prend pour sa personne d'un mépris qui le désarme et l'affaiblit devant la tentation."

ECHOS DES FRATERNITÉS

MONTRÉAL.

Jeudi 2 août, jour du *Grand Pardon* ou de la *Portioncule*, une foule considérable de fidèles, et plus particulièrement, les tertiaires de Saint-François ont visité l'église de Notre-Dame-des-Anges, pour gagner les indulgences plénières que l'Église accorde si généreusement en ce jour.

Il y eut réunion particulière des membres du Tiers-Ordre, avec instruction et salut du saint Sacrement. Le rév. M. Giband, S. S., donna le sermon sur la fête du jour.

Les frères novices suivants firent profession :

Napoléon Royal, frère Sulpice ; Octave Mailloux, frère Pierre-de-Sienne ; Lambert Leclerc, frère Gabriel-Maria ; Louis Labelle, frère Louis ; F.-X. Robitaille, frère Sulpice.

Les frères dont les noms suivant ont pris le saint habit :

Jean Em. Viger, frère François d'Assise ; John Traynor, brother Patrick ; Timothy Ryan, Brother Alphonse de Liguori. — Hormisdas Paré, frère Alphonse de Liguori.

M. le docteur Hétu, de la Longue-Pointe, a pris le saint habit comme tertiaire isolé.

Depuis le mois de mai dernier, les personnes suivantes ont fait profession dans la fraternité des sœurs du Tiers-Ordre, à Montréal :

Le 6 mai 1888, Dame Gédéon Laurin, dite sœur Ste-Claire ; Dame Joseph Boucher, dite sœur Monique de Jésus ; Dame J.-Bte Charbonneau, dite sœur Marguerite-Marie ;

Dame Pierre Laurent, dite sœur Sainte-Scholastique ; Dame Lambert Leclerc, dite sœur Marie-Anne ; Dame Alexis Lanoix, dite sœur Elisabeth.—Delle Zoé Saint-Amour, dite sœur Marie-Bernadette ; Delle Eugénie Perreault, dite sœur François-Xavier ; Delle Lumina Charbonneau, dite sœur Sainte-Agnès ; Delle Denise Pilon, dite sœur Marie-Louise ; Delle Elodie Venne, dite sœur Marie-Anne de Saint-François.

Le 8 juin 1888, Dame François Beaucaire, dite sœur de Bonsecours ; Dame Louis Adam, dite sœur Saint-Louis, roi de France ; Dame Louis Blanchette, dite sœur Saint-Louis de Gonzague ; Dame Jules Lacombe, dite sœur Saint-Michel.—Delle Marie Phœbé Leclair, dite sœur Marie-Joseph du Sacré-Cœur ; Delle Henriette Sylvestre, dite sœur Marie-Anne ; Delle Herminie Brouillette, dite sœur Rose-de-Lima.

Le 5 d'août 1888, Dame Charles Cadotte, dite sœur Antoine-de-Padoue ; Dame Augustin Martin, dite sœur Saint-Augustin.—Delle Angelina Martin, dite sœur Marguerite-de-Cortone ; Delle Azilda Martin, dite sœur Marie-du-Crucifix.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES

A l'assemblée générale du 29 juin 1888, les sœurs ont fait leurs élections triennales sous la présidence du Père directeur.

Ont été élues :

Supérieure, Dame J. Audet ; assistante, Dame J. Dorval ; maîtresse des novices françaises, Dame P. Bertrand ; assistante, Delle M. Giguère ; maîtresse des novices anglaises, Dame W. Horan ; secrétaire, Dame M. Dorval ; trésorière, Delle A. Amiot ; sacristine, Delle M. Bougie.

Conseillères : Dame O. Deguise, Dame N. Quintal, Dame N. Bourgouin, Dame S. Delisle.

Choristes : Delle H. Bélair, Mme P. Charon, Mme A. Vandanaker, Delle M. L. Loranger.

Maîtresse de chœur : Delle N. Bédard.

Portières : Mme C. Leclerc, Delle S. Charpentier.

Pour le Catalogue : Mme T. Picotte, Delle M. Hogue.

Organiste : Delle A. Martin.

Maîtresse de chant : Delle A. Thériault.

Infirmière générale : Mme S. Delisle.

Infirmières : FAUBOURG SAINT-JOSEPH, Dame Joseph Caron, Dame Casimir Girard.—SAINTE-CUNÉGONDE, Dame J. Bélair.

—SAINT-HENRI DES TANNERIES, Dame C. Quelliam.—POINTE SAINT-CHARLES, Dame J. Hatch, Delle M. Gleason.—QUARTIER SAINT-LAURENT, pour les françaises, Dames A. Laberge, C. Leclerc.—QUARTIER SAINT-LAURENT, pour les anglaises, Mme W. Horan, Mme Mullins, Mme Clouse.—VILLAGE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET CÔTEAU SAINT-LOUIS, Dame David Ménard, Dlle R. Fournier.—PAROISSE SACRÉ-CŒUR, Dame S. Goyette, Dame Courtois.—PAROISSE SAINTE-BRIGITTE, Dame P. Duclos, Dame J. Gagnon.—QUARTIER SAINT-JACQUES, Dame A. Martin, Dame F.-X. Lemonde, Dame J. Derome, Dame G. Vincent.—HOCHELAGA, Dame J. Rodaker, Dame Adam.

PÈLERINAGE

Le 17 août, la fraternité des frères et des sœurs du Tiers-Ordre de Montréal, a fait un pèlerinage au Précieux-Sang, à Saint-Hyacinthe. Les pèlerins, au nombre de 400, ont été reçus par M. le grand vicaire Gravel qui s'est dévoué pour assurer le succès spirituel du pèlerinage. Plusieurs prêtres, dont quelques-uns du séminaire de Saint-Sulpice étaient au nombre des pèlerins. Il y eut messe, communion et salut. Deux instructions furent données : une en français, par le révérend père Charland, dominicain ; l'autre en anglais par le révérend M. Callaghan, S. S.

N'ayant pas eu le bonheur d'assister à cette fête, nous ne pouvons en donner un plus ample rapport.

CHRONIQUE

Murmure de la médiance —Une religieuse apparut après sa mort à Ste Gertrude, ayant les oreilles bouchées comme par une espèce de cartilage fort dur qui s'y était formé, et qu'elle était obligée de gratter avec ses ongles, jusqu'à ce qu'elle l'eût totalement ôtée et anéanti. Cette peine lui avait été imposée à cause qu'elle s'était quelquefois arrêtée à écouter des murmures et des médiances. Elle avait aussi un cuir qui lui remplissait la bouche, et l'empêchait de goûter la douceur divine. Quelques détractions où elle s'était portée par fragilité lui avaient attiré ce châtiment et cet obstacle à son bonheur. Sur quoi Ste Gertrude reçut cette instruction de son époux céleste que, si cette personne qui avait commis ces fautes par simplicité et par un défaut de lumière et qui s'en était souvent repentie, avait mérité cette punition, celles qui tomberaient dans de semblables désordres avec pleine connaissance et par opiniâtreté, auraient non seulement un cuir qui leur embarrasserait la bouche, mais encore des pointes de fer sur la langue qui leur perceraient le palais, et d'autres au palais qui leur perceraient réciproquement la langue, et qui feraient des blessures d'où il sortirait un pus horrible. En cet état, elles ne pourraient

pas paraître devant la Majesté divine, puisqu'elles seraient un objet d'horreur et d'abomination à tous les citoyens du paradis. Alors Ste Gertrude dit à N.-S. avec un gémissement accompagné d'humilité et de respect : " Ah ! Seigneur, vous me faisiez autrefois connaître le mérite et les récompenses des âmes saintes, mais à présent vous me montrez les châtimens qu'endurent celles qui sont obligées d'expié leurs fautes." " Ne soyez pas étonnée, répondit N.-S., c'est qu'alors les hommes étaient attirés à la vertu par la douceur de mes dons et de mes grâces, au lieu qu'à cette heure, ils sont si durs qu'à peine la sévérité des supplices les retire du péché."

Ce qui est nécessaire au religieux franciscain.— Le bienheureux François de Gonzague était d'une famille princière d'Italie. Ayant abdiqué tous les honneurs du monde, il entra dans l'ordre de Saint-François. Un jour, son cousin Vespasien de Gonzague, vice-roi de Valence, voulant lui être agréable, envoya son chargé d'affaires lui offrir de fournir ce dont il aurait besoin ; mais François répondit : " Un frère mineur qui a une aiguille, du fil et quelques morceaux d'étoffe pour racommoder son habit, ne manque de rien." Souvent il allait, la besace sur le dos, mendier de porte en porte le pain de la communauté. Le prince, son frère, le rencontrant dans cet humble office, lui en fit un jour des reproches, observant qu'il aurait dû au moins lui épargner cet affront dans ses propres Etats. François, souriant, lui dit : " Vous êtes fier de vos armes et de votre épée de gentilhomme ; pourquoi rougirais-je des armes que je dois porter, selon que me le prescrit la règle ? " Le prince, frappé de cette réflexion, se plaisait dans la suite à l'accompagner dans ses tournées de quête, en s'entretenant avec lui de sujets spirituels.

Les franciscains en Allemagne.— On sait que grâce aux bonnes relations que Léon XIII a pu renouer avec le gouvernement allemand, la persécution religieuse, qui avait anéanti les ordres monastiques dans ce pays, a enfin pris un terme, et les couvents commencent à voir revenir leurs anciens habitants. Les frères mineurs sont aux premiers rangs parmi ces heureux *revenants*.

" En Silésie, les fils de Saint-François parcourent déjà le pays et partout on entend parler des restitutions faites à la suite de ces missions, de la diminution de la débauche et de l'ivrognerie.

" En Alsace, où les fils de Saint-François n'avaient plus de maisons depuis la première révolution, ils vont en ouvrir une au château de Sigolsheim, que les héritiers de Mgr Roess ont donné aux pères capucins de Mayence." (*Univers* du 7 juin.)

Par ailleurs nous avons déjà appris que " par arrêté des ministres de la guerre et de l'intérieur, les religieux de l'ordre de St-François, dont la rentrée a été autorisée, seront, par exception, exempts du service militaire. Seulement, en cas de guerre, ils pourraient être tenus de servir comme infirmiers dans les ambulances."

Indulgences nouvelles.— La sacrée congrégation des Indulgences vient de publier deux décrets faisant connaître que notre très saint père le pape Léon XIII a accordé : 1° une indulgence de trois cents jours à ceux qui réciteront avec dévotion et contrition de leurs péchés l'hymne *Ave maris stella* ; 2° une indulgence de cinquante jours à ceux qui diront, sous les conditions précédentes, le psaume *De pro-*

fundis avec le verset *Requiem æternam*. L'indulgence attachée à l'*Ave maris stella* ne peut se gagner qu'une fois par jour; l'indulgence attachée à la récitation du *De profundis* peut être gagnée trois fois dans la même journée; elle est applicable aux défunts.

Un défi à l'Église.—La *Voce della Verità* rappelle, à propos des dernières élections de Rome, les odieuses paroles que M. Crispi, actuellement premier ministre, prononçait le 2 juin 1836, au parlement italien.

“ Le catholicisme, Messieurs, *finira* ! Et alors le christianisme, que des faux ministres défigurent, purgé des vices de l'Église romaine, recouvrera son ancien prestige, et deviendra facilement la religion de l'humanité.

“ Mais, *tant qu'à Rome on verra un Pape et des cardinaux*, cette réforme sera impossible.”

L'Église, qui a vu tomber l'empire romain, et qui a survécu aux dynasties les plus puissantes, n'a pas à s'effrayer des menaces du pygmée qui semble préparer la ruine du royaume éphémère d'Italie.

L'Histoire du Canada, par le père Sixte Le Tac, récollet, et publiée par Eug. Réveillaud.—

Dans notre numéro de juin dernier, nous avons donné quelques explications au sujet de cette histoire.

Nous reproduisons ci-dessous celles que nous trouvons dans les *Annales franciscaines* de juillet :

“ Nous apprenons que l'annonce que nous avons faite de cette publication (que nous avons fait aussi annoncer dans d'autres revues franciscaines) *avant son apparition*, d'après la feuille de souscription, et nous siant sur le nom de l'auteur, le P. Sixte Le Tac, récollet, cause quelque scandale. L'auteur, en effet, reproduit dans son histoire des accusations *qui avaient cours à son époque* contre les jésuites et il se laisse aller contre eux à d'assez vives invectives. Nous lui laissons sur la conscience tout ce dont il peut être coupable contre le huitième commandement.

“ Mais nous tenons à dire que nous ignorions en recommandant cet ouvrage, que M. Réveillaud, sur la demande duquel nous avons fait cette annonce et que nous avons aidé à répandre son livre, fût *huguenot*, comme il le dit dans sa préface, et qu'il eût ajouté au texte du vieux récollet des notes malveillantes contre la compagnie de Jésus.

“ Nous avons recommandé l'ouvrage du P. Le Tac comme document historique, mais non les annotations de l'éditeur, que nous ne connaissions pas alors, et dont, cela va sans le dire, nous nous séparons entièrement.”

FR. EDOUARD M. C.

Soyez toujours patient et bien disposé, si l'un de vos frères vous a offensé en quelque chose; offrez à Dieu la peine que vous en éprouvez. Voici à quelle marque je reconnaitrai si vous êtes le serviteur de Dieu: si vous ramenez miséricordieusement à Dieu le frère qui s'est égaré, et si vous ne cessez d'aimer celui qui s'est rendu grandement coupable.—*St François, 1re lettre au frère Elie.*

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

CHAPITRE XVII

LE MONT ALVERNE. — SAINT FRANÇOIS Y REÇOIT
LES STIGMATES. (1224.)

(Suite.)

Comme donc nous souhaitons vivement que cela soit cru de tous les fidèles, nous prions et conjurons votre pitié en Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous enjoignant pour la rémission de vos péchés, de fermer l'oreille à tout ce qu'on pourrait dire de contraire, et d'avoir pour ce saint confesseur une vénération qui vous le rende propice auprès de Dieu, afin que, grâce à ses mérites et à son intercession, le Seigneur vous accorde de prospérer en ce monde et d'être éternellement heureux en l'autre. Donné à Viterbe, le deuxième jour d'avril, l'an onzième de notre pontificat. ”

En l'année 1255, le pape Alexandre IV adressa aux frères-mineurs une lettre apostolique qui n'est pas moins précieuse que la précédente. Dans cette bulle, il déclare qu'il prend sous sa protection spéciale le mont Alverne, où le séraphique Patriarche a reçu les sacrés stigmates, et il recommande instamment aux frères de ne jamais abandonner ces lieux et d'y entretenir à perpétuité le monastère fondé par leur bienheureux Père.

Le 20 août 1260, l'Alverne était témoin d'une cérémonie imposante et tressaillait d'allégresse. Saint Bonaventure, alors général de l'Ordre, y campait à la tête d'une armée de plus de mille frères-mineurs ; et une foule de pèlerins couronnaient les hauteurs de la montagne. En ce jour-là, les évêques d'Arezzo, de Florence, de Fiésole, de Pérouse, d'Assise, d'Urbino et de Citta-di-Castello, consacèrent l'église principale du couvent sous le titre de Sainte-Marie-des-Anges et de Saint-François ; puis, faisant processionnellement le tour de la montagne, ils la bénirent sous le nom de “ montagne séraphique ”. Benoît XI ordonna que la fête des Stigmates de saint François fût célébrée chaque année, le 17 septembre, dans toutes les maisons de l'Ordre ; et Paul V étendit cette fête à tout l'univers catholique. Les souverains Pontifes ont ainsi confirmé de leur autorité apostolique l'authenticité du miracle. Aussi la montagne séraphique est-elle

depuis plus de six siècles le rendez-vous des pèlerins, et le courant de foi qui entraînait les populations du moyen âge vers ce Calvaire franciscain ne s'est-il jamais ralenti, excepté dans les jours d'épreuve que nous traversons.

Peut-être nos lecteurs, ne pouvant entreprendre ce lointain pèlerinage, seront-ils heureux d'avoir la description du monument que la foi des siècles a élevé sur ces hauteurs ? Nous allons satisfaire leur légitime désir. "Le couvent est irrégulier comme le sol : la porte, basse et massive, posée sur le roc, rappelle la porte des manoirs féodaux. Vous êtes dans une petite cour carrée : en face est un portique soutenu par deux colonnes ; c'est l'entrée de l'église basse, le plus ancien monument de l'Alverne. Sur la porte à plein-cintre est un bas-relief antique, représentant la stigmatisation de saint François. De chaque côté sont les armes du comte Orlando, une croix et trois fleurs de lis, glorieux souvenir pour un Français (1)." Le monastère renferme plusieurs hôtelleries. Là, jamais personne n'a frappé à la porte sans être reçu ; là les religieux s'empressent de partager avec vous les aumônes qu'ils reçoivent. De l'église basse on entre dans l'église haute ou principale, commencée en 1348 par le comte de Chiusi, et terminée seulement un siècle plus tard par les soins du sénat de Florence, auquel le pape Eugène IV avait confié la garde du mont Alverne. Elle est éclairée, spacieuse, et entourée d'un portique d'où l'œil découvre le plus immense paysage qu'il soit possible d'imaginer. Ce portique se prolonge jusqu'à l'église des Stigmates, au milieu de laquelle on aperçoit, à travers une grille, le lieu à jamais béni où le séraphin aux ailes de flammes apparut à François. Tous les jours après complies, et toutes les nuits après matines, les religieux se rendent processionnellement de l'église principale à celle des Stigmates.

Qui n'admirerait ici l'une des plus touchantes merveilles de la Providence ? C'est à peine si dans les siècles précédents on connaissait le nom de l'Alverne. Mais depuis que le Pénitent d'Assise y a posé le pied, le nom de la montagne séraphique est dans toutes les bouches ; et, si l'on excepte les saintes montagnes de la Judée, sa gloire est sans rivale. Ici, comme sur le Calvaire, la louange de Dieu ne cesse jamais sur les lèvres humaines. Il est temps de quitter ces lieux vénérés, d'où l'on ne des-

(1) Em. Chavin de Malan.

cend jamais sans se tenir meilleur et plus pur. Baisons donc par la pensée cette terre où François a souffert, où Bonaventure a prié, où le Sauveur lui-même est apparu ; et pour adieu suprême, jetons-lui ce cri du Prophète royal : "Salut, ô montagne fertile en grâces et en miracles ! Le Seigneur t'a choisie entre toutes, pour y établir sa demeure : il y habitera à jamais (1)."

CHAPITRE XVIII.

DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT FRANÇOIS.—SON TESTAMENT.—
SA MORT. (1224-1226.)

La poésie seule peut rendre les grandes passions de l'âme. Aussi avons-nous vu François, en face des beautés de la nature, improviser son beau cantique du Soleil. Mais si des créatures périssables et fragiles lui avaient arraché de tels cris d'admiration, que sera-ce donc, après qu'il a contemplé des yeux de sa chair celui qui est l'éternelle et substantielle beauté ? Et comment pourra-t-il contenir les sentiments d'amour qui débordent de son cœur ? Alors il laisse échapper de son âme deux chants lyriques qu'on dirait écrits dans le feu des ravissements divins.

Saint Bernardin de Sienne, qui nous les a légués, les attribue tous deux à saint François ; et nous n'avons point de motifs suffisants pour contredire l'opinion d'un si fidèle interprète des traditions franciscaines. D'autres historiens les rangent parmi les œuvres du bienheureux Jacopone de Todi, autre disciple de François et le fameux auteur du *Stabat*. Pour nous, nous partageons l'avis du savant Ozanam. Le premier chant, qui est le plus beau, et qui a pour refrain : *In foco l'Amor mi mise* : "L'amour m'a mis dans un foyer d'amour", ne paraît pas avoir été retouché par une main étrangère. Tout au plus Jacopone lui a-t-il donné un rythme plus classique, comme le frère Pacifique l'avait fait pour le cantique du Soleil. Mais on y reconnaît sans peine les idées chevaleresques du saint et les riches couleurs de son imagination. Il y représente son extase sur l'Alverne sous la figure d'un assaut d'armes, où lui-même fait une chevauchée sur la terre du Christ, et où il est l'heureux vaincu.

Le second poème est beaucoup plus long : on n'y retrouve plus ce tour original et bref qui fait le cachet des

(1) Ps. LXXVIII.

œuvres de saint François. On peut donc admettre que le bienheureux Jacopone paraphrasa, avec son abondance naturelle, une belle et grande pensée empruntée à quelque vieux cantique du séraphique Patriarche, comme les disciples d'un musicien reproduisent dans une suite de variations le motif donné par le maître. Quoi qu'il en soit, ce poème étincelle de beautés. Écoutons quelques-uns des accents de cette poésie italienne :

“ Pour acquérir l'amour j'ai tout quitté ; et après avoir sacrifié le monde sans réserve, je me suis donné moi-même. Non, je ne saurais plus désormais contempler aucune créature ; mon âme n'a plus de cris que pour son Créateur. En présence du Christ mon amour, tout n'est plus pour moi qu'une fange impure : le ciel et la terre ont perdu leurs attraits, le soleil sa splendeur, le saphir sa lumière, et le séraphin ses ardeurs.

“ Le ciel et la terre, toutes les créatures me répètent sans cesse que je dois aimer. Chacune d'elles me crie : “ Aime de tout ton cœur ; aime Celui qui nous a créés pour t'attirer à Lui. ”

“ Le Christ, si beau, m'entraîne tout entier ; et le voyant, je pousse un cri d'amour : Amour après qui je soupire, ah ! fais-moi mourir d'amour.

“ Je suis le prisonnier de l'Amour ; je ne saurais lui résister. La sentence en est portée, il faut que je meure d'amour. Arrière tout soulagement ! Je veux mourir d'amour. ”

On croirait entendre un écho de la voix de saint Augustin, ou bien un prélude au cantique de sainte Thérèse.

Lorsque François eut terminé son jeûne de quarante jours et célébré la fête de l'archange saint Michel (1), il quitta les hauteurs de l'Alverne pour retourner en Ombrie. Il était monté sur un âne, humble monture qu'il préférait à toute autre en souvenir de l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, et dont il fut obligé de se servir pendant les deux dernières années de sa vie. Il fut tout étonné de trouver au pied de la montagne une foule de gens de Borgo-San-Sepolcro et des environs, qui l'attendaient. Ayant remarqué que, le 14 septembre, la montagne était enveloppée d'une lumière inaccoutumée, et se doutant de quelque prodige surnaturel, ils étaient accourus pour vénérer le saint. Quand François descendit de ce nouveau Calvaire, ils crurent voir en lui un crucifix

(1) Bonavent., c. xiv.

vivant ; et l'entourant avec cet enthousiasme qui distingue le peuple d'Italie, ils vénérèrent ses plaies sacrées, et baisèrent ses mains, tout enveloppées de linge qu'elles étaient.

Dans un petit village près d'Arezzo, le simple attouchement de ses mains guérit subitement un enfant de huit ans, qui était hydropique depuis quatre années. A Montaigu, il laissa en souvenir au pieux comte Alberti sa pauvre robe, la première sans doute qui ait été teinte du sang des stigmates. Cette précieuse relique passa plus tard en la possession des grands-ducs de Toscane. A Montecasale, on vint lui dire qu'un de ses religieux était tourmenté d'un mal violent, que les uns prenaient pour l'épilepsie, et les autres pour une possession diabolique. Le séraphique Père eut pitié de lui : il lui envoya une bouchée du pain dont il mangeait, et le malade fut instantanément et radicalement guéri. A Castello, il guérit d'un signe de croix un enfant que rongeaient un ulcère. Une rose vermeille tint la place du chancre, comme un témoignage irréfragable de cette cure miraculeuse. Le frère Léon, son compagnon de voyage, assure que durant tout le trajet de l'Alverne au couvent de la Portioncule, on vit au-dessus de la tête du bienheureux Père une croix lumineuse, plus brillante que l'or. Au milieu de tous ces prodiges, saint François, vivant plus au ciel que sur la terre, demeurait insensible à tous les hommages dont on l'entourait.

Enfin, après un mois de séjour à Citta-di-Castello, il revint à son cher couvent de Notre-Dame-des-Anges. " Crucifié avec Jésus-Christ dans son esprit et dans sa chair, non seulement il brûlait pour Dieu d'un amour de séraphin ; mais, comme la victime du Calvaire, il avait une soif immense du salut des âmes. Ne pouvant plus marcher à cause des clous qui lui transperçaient les pieds, il se faisait conduire, tout languissant et à demi-mort, à travers les villes et les bourgades, pour exciter les peuples à porter dignement la croix. Il disait souvent à ses disciples : " Mes frères, commençons enfin à servir le bon Dieu ; car jusqu'à présent nous n'avons, pour ainsi dire, rien fait pour lui. " Tout usé qu'il était par les fatigues de l'apostolat, il désirait ardemment revenir aux humbles pratiques des premiers temps de sa conversion, servir les lépreux et s'imposer toutes sortes de macérations. Si ses membres étaient abattus par la souffrance, son esprit conservait toujours la même vigueur.

(À continuer.)



DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JÉSUS

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1888

Désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande et bénie
par Sa Sainteté Léon XIII:

LES ÂMES TENTÉES.

C'est à l'heure même de l'agonie de son Cœur au jardin des Oliviers, que Jésus nous adresse cette recommandation solennelle, justifiée aussitôt par son exemple: "Veiller et priez, de peur que vous ne succombiez à la tentation". Veillez avec Jésus, unir notre prière à celle du Cœur de Jésus; et cela particulièrement en faveur des âmes tentées, c'est donc entrer pleinement dans l'esprit de la sainte Ligue qui combat sous l'étendard de ce Cœur sacré. *Prier pour les âmes tentées*, c'est d'ailleurs prier pour toutes les âmes qui sont encore dans cette vie mortelle. En est-il ici-bas une seule qui ne soit tentée? Et,— si nous exceptons le moment de la suprême tentation, celle de l'agonie,— c'est prier pour elles au moment précis où elles ont le plus urgent besoin d'un tel secours. *Prier pour les âmes tentées*, c'est donc remplir d'une façon excellente le grand et indispensable précepte de l'amour de Dieu et du prochain.

Tous les jours, sans doute, et plusieurs fois par jour, en disant à Dieu : " Ne nous laissez pas succomber à la tentation ", nous prions pour les âmes tentées ; mais réfléchissons-nous suffisamment à notre demande ? Nous souvenons-nous assez qu'en la formulant nous ne devons pas seulement prier pour nous-mêmes, mais en faveur de tous ceux qui ont pour père notre Père céleste, c'est-à-dire pour tous les hommes ?

Et que devons-nous demander à Dieu pour ces âmes tentées, la nôtre et celles de nos frères ? D'abord, qu'elles sentent la tentation : combien ne s'en aperçoivent même pas, et sont par là même vaincues d'avance ? Puis, qu'elles en comprennent la haute raison et les multiples utilités et les redoutables périls. Qu'elles prennent ensuite courageusement en main les armes commandées ou conseillées par Dieu même : vigilance et prière, mortification et humilité, résistance prompte et agressive. Qu'elles considèrent, enfin, que dans ce combat, elles ont pour elles les saints et les anges, et par-dessus tout, comme citadelle inexpugnable et comme allié tout-puissant, le Cœur percé du Seigneur Jésus, dont l'amour est la plus grande de toutes les forces. " Croyez-moi, disait à ses disciples le glorieux athlète saint Antoine sur son lit de mort, Satan redoute les veilles et les oraisons et les jeûnes, il redoute l'aumône et l'humilité ; mais ce qu'il craint encore plus que tout le reste, c'est un ardent amour envers Jésus-Christ. "

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les âmes éprouvées par la tentation, afin que, armées de vigilance et de prières, elles trouvent, dans le secret de votre saint amour, la force de résister et la grâce de vaincre.

Soyez patients dans la tribulation, vigilants dans la prière, occupés dans le travail, modestes dans vos paroles, graves dans vos mœurs, et reconnaissants des bienfaits reçus ; parce que en retour de vos efforts, le Dieu unique en trois personnes, nous promet le royaume du ciel.—*St François.—Conférences monastiques.*

INSIGNE DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

La Ligue a pour insigne une petite image du divin Cœur de Jésus, peinte ou brodée sur une étoffe blanche ou rouge, avec cette inscription qui résume à la fois les désirs du Cœur de Jésus et les nôtres : **QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE !** L'insigne est la ma que extérieure de fraternité qui unit tous les membres de la Ligue.

Cet insigne doit son origine à la promesse faite par Notre-Seigneur lui-même à la bienheureuse Marguerite-Marie. Toutes les personnes pieuses connaissent la célèbre vision par laquelle le divin Maître, montrant son cœur à la fervente religieuse, **LUI PROMIT QU'IL RÉPANDRAIT, AVEC ABONDANCE, DANS LE CŒUR DE CEUX QUI L'HONORERAIENT AINSI, TOUS LES TRÉSORS DONT IL EST PLEIN.**

Aux jours funestes de 1793, quand les Vendéens et les Bretons se levèrent pour Dieu et la Patrie ils mirent ainsi sur leur poitrine l'image du Sacré-Cœur de Jésus, leur force dans les combats, leur suprême espérance quand ils tombaient sur les champs de bataille.

Le choléra de 1867 réveilla cette dévotion ; la foi y trouva un préservatif contre le fléau.

Lors de l'invasion prussienne de 1870, bien des mères pieuses voulurent attacher l'image protectrice sur la poitrine de leurs fils partant pour les combats : un grand nombre de ces jeunes gens ont échappé aux périls d'une guerre désastreuse ; d'autres ont éprouvé le secours providentiel promis à leur confiance ; aussi de toutes parts s'empresse-t-on de répandre ce précieux talisman ; les soldats le reçoivent avec joie ; les marins veulent en avoir avant de s'embarquer : " Ils seront plus forts, disent-ils, pour affronter les tempêtes," et mille fois la protection du ciel est venue répondre à leur pieuse confiance.

Pie IX a accordé une indulgence de **CENT JOURS CHAQUE fois, toties quoties**, à tous les associés de l'Apostolat qui, portant sur leur poitrine cette image, disent de bouche ou de cœur cette invocation : *Adveniat regnum tuum* : " Que votre règne arrive ! " C'est la devise de l'Apostolat.

Une indulgence de " sept ans " et " sept quarantaines " est accordée à ceux qui, dans les processions ou adorations publiques portent ostensiblement cette image sur leur poitrine. (14 juin 1877.)—(*Manuel des Zélateurs.*)

N. B.—On peut se procurer cette insigne de l'Apostolat chez le Directeur supérieur de l'Apostolat, collège Ste-Marie, rue Bleury, Montréal. Prix, franco : \$2.00 le mille ; 30 cts le cent ; 5 cts la douz.

J. M. J.

INDULGENCES DES SCAPULAIRES

SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉS

aux Associés de l'Apostolat de la prière

I. SCAPULAIRE DU MONT-CARMEL

I. CONDITIONS ET PROMESSES.

La réception de ce scapulaire n'impose aucune obligation ; mais on cesse d'avoir part aux indulgences si on cesse de le porter. On acquiert de nouveau ce droit en reprenant le scapulaire, sans qu'il soit nécessaire de le faire bénir ; et si on le porte jusqu'à la mort, on peut espérer que la sainte Vierge, suivant la promesse faite à saint Simon Stock, nous préservera du danger de mourir dans de mauvaises dispositions. Pour participer à l'*indulgence sabbatine*, c'est-à-dire aux secours promis par la sainte Vierge aux confrères du scapulaire, le samedi qui suivra leur mort, il faut, de plus, réciter tous les jours le petit office de la sainte Vierge, ou, si on ne sait pas lire, garder l'abstinence tous les mercredis de l'année. Les prêtres qui donnent le scapulaire, ont, pour la plupart, le pouvoir de commuer cette obligation.

II. INDULGENCES

Plénières : 1o le jour de la réception ; 2o le jour de Notre-Dame-du-Carmel, 16 juillet, ou un des jours de l'octave ; 3o à l'article de la mort ; 4o les jours de la Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption de la sainte Vierge ; 5o les jours de saint Joseph, de saint Simon Stock (16 mai), de sainte Anne, de saint Michel, de sainte Thérèse ; 6o tous les mercredis de l'année, etc., etc.

De plus, un grand nombre d'*indulgences partielles*.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

II. SCAPULAIRE BLEU

Ou de l'Immaculée-Conception.

I. CONDITIONS.

Pour gagner les nombreuses indulgences attachées à ce scapulaire, il faut prier pour la réforme des mœurs et la conversion des pécheurs ; nulle prière n'est déterminée : saint André Avelin conseillait de dire douze *Ave Maria* en l'honneur des douze privilèges particuliers accordés à la sainte Vierge, et trois *Gloria Patri* en l'honneur de la sainte Trinité.

II. INDULGENCES PLÉNIÈRES

Aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et des prières à l'intention du souverain Pontife

1o Le jour où l'on reçoit le scapulaire ; 2o à l'article de la mort ; 3o le premier dimanche de chaque mois ; 4o les samedis du Carême ; 5o le dimanche et le vendredi de la semaine de la Passion ; 6o les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte ; 7o le premier et le dernier jour de la neuvaine de la Noël ; 8o les fêtes de Noël, Pâques, l'Ascension, l'Invention de la sainte Croix, la Pentecôte, la Trinité ; 9o les fêtes de l'Immaculée-Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption de la très sainte Vierge, et le 2 août, fête de Notre-Dame-des-Anges ; 10o les fêtes de saint Michel, des saints Anges gardiens, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Apôtres Pierre et Paul, de saint Augustin, de sainte Thérèse, la Toussaint ; 11o le 7 août, fête de saint Gaëtan, et les fêtes des autres saints de l'ordre des Théatins ; 12o un jour à volonté dans l'année, et de plus en faisant la retraite annuelle.—En outre, deux fois par mois, en priant dans une église des Théatins, ou, à défaut de celle-ci, dans une autre église où se trouve un autel de la sainte Vierge, on peut gagner les indulgences du saint Sépulcre et des autres lieux saints de la Palestine, etc., etc.

De plus, chaque fois que les Associés récitent six fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria*, dans quelque lieu et en quelque temps que ce soit, en l'honneur de la très sainte Trinité et de la B. Vierge MARIÉ conçue sans péché, pour le triomphe de l'Eglise, l'extinction des hérésies et la concorde entre les princes chrétiens, ils gagnent toutes les indulgences des sept Basiliques de Rome, de la Portioncule, de Jérusalem et de saint Jacques de Compostelle.—(Pour ces dernières indulgences, très considérables, la confession et la communion ne sont pas requises.)

De plus, un très grand nombre d'indulgences partielles.

Toutes ces indulgences, les plénières comme les partielles, sont applicables aux âmes du purgatoire. De plus, quand on offre le saint sacrifice pour une personne défunte qui a porté le scapulaire de l'Immaculée-Conception, l'autel est privilégié, c'est-à-dire qu'il y a une indulgence plénière en sa faveur, attachée à la messe que l'on dit pour elle.

Les souverains Pontifes ont accordés au scapulaire bleu beaucoup d'autres indulgences dont le détail serait trop long ; pour les gagner, il suffit, le matin, d'offrir à DIEU l'intention de gagner toutes celles qui y sont attachées.

III. SCAPULAIRE ROUGE

Ou de la Passion.

I. PROMESSE.

Notre-Seigneur, en donnant ce scapulaire à une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, le 26 juillet 1846, lui exprima le désir que tous ceux qui le porteraient se revêtissent de lui et de son amour pour les souffrances, et il promit qu'ils recevraient, tous les vendredis, une grande augmentation de foi, d'espérance et de charité.

II. INDULGENCES PRINCIPALES.

PLÉNnières : 1o *l: jour de la réception du scapulaire*, aux conditions ordinaires, et en priant dans une église ou chapelle publique aux intentions du Saint-Père (Pie IX, 19 juillet 1850) ; 2o *tous les vendredis*, pourvu qu'après avoir rempli les conditions ordinaires, on médite pendant quelques temps sur la Passion de Notre-Seigneur : les Associés qui ne peuvent faire la communion le vendredi, pourront gagner cette indulgence le dimanche ; 3o à l'article de la mort, pourvu qu'on invoque de cœur, si on ne peut le faire de bouche, le saint Nom de Jésus.

De plus, un grand nombre d'indulgences *partielles*.

IV. SCAPULAIRE DU CŒUR DE JÉSUS.

Les scapulaires du Sacré-Cœur, si connus sous le nom de *Sauvegardes*, commencèrent à être propagés durant la célèbre peste de Marseille. La propagation de ces *Sauvegardes*, fondée sur les promesses de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie, servit beaucoup à accroître la dévotion au divin Cœur de Jésus. Des grâces singulières de préservation ont récompensé la foi d'une multitude de personnes munies de ces pieux emblèmes.

Afin de rendre sensible par un signe extérieur l'union de leurs désirs et de leurs prières avec les désirs et les prières du Cœur de Jésus, les Associés de l'Apostolat de la prière ont adopté, comme insigne de l'Œuvre, le *scapulaire du Cœur de Jésus* : c'est une image du divin Cœur peinte ou brodée sur une étoffe blanche ou rouge, avec cette inscription qui résume à la fois les désirs du Cœur de Jésus et les nôtres : *Que votre règne arrive!* Pie IX a daigné accorder une indulgence de 100 jours à tous les Associés de l'Apostolat qui, portant sur leur poitrine cette image, disent de bouche ou de cœur cette invocation. Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines est accordée à ceux qui, dans les processions ou réunions publiques, portent ostensiblement cette image sur leur poitrine. (14 juin 1877.)

Les Associés de l'*Apostolat de la prière* seront heureux de se revêtir de ces différents scapulaires comme de puissantes armures, pour triompher plus sûrement dans la généreuse lutte qu'ils ont entreprise. Appuyés sur l'intercession de MARIE, sur les promesses attachées à la définition de sa Conception immaculée, forts surtout des mérites infinis du Sang du Sauveur, aidés d'ailleurs du secours des âmes du purgatoire, auxquelles les nombreuses indulgences accordées à ces scapulaires auront ouvert les portes du ciel, ils prieront avec bien plus de confiance et d'efficacité pour la conversion des pécheurs et le triomphe de l'Église.

Vu et approuvé :

FLORIAN, archevêque de Toulouse.

La lutte contre nos ennemis n'est jamais suspendue ; pour nous le temps de la lutte, c'est le temps de la vie.

St François.—Petits sermons. vj.